



Mesdames, Messieurs,

Vous avez peut-être eu connaissance d'une demande de référendum facultatif pour un vote populaire concernant l'adhésion au triage forestier du Cône de Thyon lancée par trois citoyens. Le Conseil communal et bourgeoisial vous invite à ne pas signer cette demande de référendum et partage avec vous quelques éléments et arguments.

- Le triage forestier Lienne-Morge est le fruit d'une convention intercommunale et inter-bourgeoisiale entre Arbaz, Ayent, Grimisuat et Savièse.
- Ni la société, ni les infrastructures du triage Lienne-Morges ne sont propriété de la commune d'Ayent même si elles sont situées sur son territoire.
- Les communes et bourgeoisies d'Arbaz, Grimisuat et Savièse ont validé l'adhésion du triage forestier Lienne-Morges à celui du Cône de Thyon.
- Le Conseil bourgeoisial d'Ayent a validé cette adhésion. L'Assemblée bourgeoisiale a par contre refusé cette adhésion par 25 voix contre, 14 voix pour et 2 abstentions le 23 janvier 2023.
- Le Conseil communal d'Ayent a validé cette adhésion. Cette décision a été entérinée par le Conseil général le 24 janvier 2023 par 12 voix pour, 10 contre et 2 abstentions.
- La décision du Conseil général a fait l'objet d'un recours du groupe UDC auprès du Conseil d'Etat.
- Le Conseil communal a soumis un rapport au Conseil d'Etat, enjoignant ce dernier de refuser ce recours. Le Conseil général (par sa commission ad hoc qui a traité ce dossier) a également répondu au Conseil d'Etat.
- Réunis en assemblée, le 22 février 2023, les 9 membres de la commission du Triage (3 délégués pour Ayent ; 3 pour Savièse ; 2 pour Arbaz et 1 pour Grimisuat) ont validé la dissolution du triage forestier Lienne-Morge par 7 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, en toute conformité avec les statuts de la Convention intercommunale et inter-bourgeoisiale. Le processus de dissolution est donc en cours, le triage forestier Lienne-Morge n'existe plus officiellement.
- Le personnel est réengagé au triage du Cône de Thyon.
- Une réunion avec les instances cantonales concernées a fixé les objectifs suivants :
 - o La Bourgeoisie d'Ayent doit respecter ses obligations forestières, à savoir de mandater un exploitant pour l'entretien de ses forêts.
 - o La Commune d'Ayent doit également respecter ses obligations, à savoir assurer ses responsabilités de police forestière.



- Pour le Conseil bourgeoisial d'Ayent et le canton, il est logique que ce mandat d'exploitation soit octroyé au triage forestier du Cône de Thyon qui travaillerait les forêts bourgeoisiales depuis les infrastructures du Pro de Savioz.
- Cela entraînera des coûts supplémentaires car la Bourgeoisie ne sera pas membre du triage forestier du Cône de Thyon (TVA et non accès aux tarifs préférentiels réservés aux membres).
- L'Assemblée bourgeoisiale pourra – si elle le souhaite - se prononcer à nouveau sur une éventuelle adhésion au triage forestier du Cône de Thyon.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal estime que l'intégration d'Ayent au triage forestier du Cône de Thyon est la meilleure solution. Il est totalement anachronique et économiquement pas viable d'envisager la création d'un triage forestier, avec la construction de nouvelles infrastructures pour notre seule commune.

Le Conseil communal vous invite donc à ne pas signer cette demande de référendum et à convaincre votre entourage de ne pas le faire.

Meilleures salutations.

Ayent, le 6 mars 2023

Le Conseil communal